

Nouvelles modalités d'échanges

Modification de paramétrage

à réaliser pour mars 2023

Après le transfert technique de vos comptes, votre contrat de banque en ligne deviendra un contrat **Sogecash Net** ou **Progeliance Net**, les services de Banque en ligne de Société Générale, dont vous trouverez les conditions générales sur le site accompagnement.sg.fr.

À ce titre, certains formats de fichiers vont évoluer.

Notez également que si vous utilisez la solution de communication bancaire Espace Flux, vos comptes, paramètres et profils utilisateurs seront bien repris dans votre nouvel Espace Flux, accessible depuis votre nouvelle banque en ligne Sogecash Net.

Vous trouverez ci-après les évolutions de paramétrages pour lesquelles des actions sont à réaliser pour assurer la continuité de vos échanges de fichiers.

Pour celles vous concernant, nous vous recommandons d'anticiper les actions.

Actions à effectuer dès maintenant	
Validation des remises Toutes opérations	<p>✓ Pour des raisons de sécurité, les validations par fax ou par e-mail ne seront plus acceptées à compter du week-end des 11 et 12 mars 2023. Seules les remises préalablement confirmées en ligne seront traitées.</p>
Virements SEPA (SCT) Paramétrage du fichier	<p>✓ La balise « category purpose » (SALA, PENS, etc.) ne sera plus utilisée pour distinguer les conditions de traitement de vos remises (mode de comptabilisation et délai de règlement).</p> <p>→ Nous vous invitons à la remplacer dès maintenant par les balises suivantes et à en informer votre conseiller avant l'envoi de votre premier fichier (afin d'opérer, en parallèle, la modification dans notre système informatique) :</p> <ul style="list-style-type: none">- « batch booking » (comptabilité globale ou unitaire des opérations),- « instruction priority » (crédit du bénéficiaire à J). <p><u>IMPORTANT</u></p> <p>Si vous n'avez pas effectué les modifications préconisées avant le transfert technique de vos comptes les 11 et 12 mars 2023, vos remises seront par la suite traitées selon les conditions négociées pour vos virements ordinaires.</p>
Virements SEPA (SCT), prélèvements SEPA (SDD) et effets Communication des avis de prise en charge	<p>✓ L'envoi des avis de prise en charge se fera exclusivement par e-mail (et non plus par fax) et sur une adresse e-mail unique quelle que soit la nature des opérations.</p> <p>→ Nous vous invitons à indiquer dès maintenant à votre conseiller l'adresse e-mail à laquelle vous souhaitez recevoir ces avis afin de procéder à la mise à jour de vos contrats.</p>



Actions à effectuer à compter du 13 mars 2023

TLMC

Télétransmission
de Lignes Magnétiques
Chèques

Pour le transfert de vos fichiers au format TLMC, la banque vous propose deux solutions :

1. L'UTILISATION DE VOTRE PROTOCOLE DE TRANSMISSION :

✓ Les formats « TLMCC pain.xxx.cfonb320.tch.clc » et « TLMCS pain.xxx.cfonb320.tch.sdc » n'existeront plus et seront remplacés par le format « pain.xxx.cfonb320.tch ».

➔ **Après le transfert technique de vos comptes, nous vous invitons à modifier le request type. À défaut, vos fichiers seront rejetés.**

2. LE TÉLÉCHARGEMENT DU FICHIER DEPUIS VOTRE SERVICE INTERNET ENTREPRISE/PROFESSIONNEL :

✓ Votre solution actuelle de transferts de fichiers (TLMC - CFONB 320C) sur le site internet de la Banque ne sera pas reconduite. Un nouvel outil, WEBIC, vous sera proposé.

➔ **Après le transfert technique de vos comptes, nous vous invitons à vous connecter à WEBIC pour réaliser vos opérations.**

IMPORTANT

Pour vous connecter à WEBIC, **nous vous enverrons les accès ainsi que vos identifiants de connexion 3 semaines avant le transfert de vos comptes.**

Pour retrouver plus d'information sur la prise en main de votre nouveau site internet WEBIC, ainsi que sur les règles de conditionnement de vos chèques, n'hésitez pas à vous connecter sur le site d'accompagnement (accompagnement.sg.fr).

À NOTER

Quel que soit le mode de transmission de vos fichiers TLMC, vous changerez de centre de traitement de vos chèques suite au transfert technique de vos comptes. Par conséquent, l'adresse de votre centre va évoluer, de même que les modalités de conditionnement de vos remises de chèques.

Relevés de compte

✓ Dans le cadre du transfert technique, de nouveaux numéros de comptes vous seront attribués.

➔ **De ce fait, il vous sera nécessaire d'enregistrer vos nouveaux numéros de comptes dans vos logiciels de comptabilité pour récupérer vos relevés.**

Nous vous recommandons d'effectuer cette opération dès réception de vos nouveaux numéros de comptes, tout en conservant vos anciens numéros de comptes jusqu'à réception des derniers relevés Crédit du Nord :

- le mardi suivant le week-end du transfert technique de vos comptes pour les relevés
- fin mars pour les relevés mensuels.

IMPORTANT

Si vous ne renseignez pas vos nouveaux numéros de compte avant la date du transfert technique, **vos nouveaux relevés de compte ne pourront pas être intégrés dans votre logiciel de comptabilité.**

Autres relevés

✓ À compter de la date du transfert technique de vos comptes, le téléchargement des relevés suivants, avec leur format associé, ne seront plus restitués :

- prélèvements SEPA impayés, au format CFONB,
- LCR / BOR impayés, au format CFONB,
- comptes, au format XML,
- virements reçus (SEPA et internationaux), au format XML,
- prélèvements SEPA impayés, au format XML.

Seuls les formats PDF seront désormais restitués.

Vous aurez la possibilité de consulter ces fichiers directement depuis l'Espace Internet SG.